

N/REF : 20/03/2025 10H23 C:000053 I:02294
V/REF : AC/C15394
V/Email reçu le Jeudi 20/03/2025 à 10H23

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BTL
IMMEUBLE : LES BATELIERES -BTL
25, RUE DES GRANDS PATIS
.
44300 NANTES

Rennes, le 23 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-002-Lot6 Loire Atla
LOCALISATION : ALLÉE 25 PATIS - MME LE BESCOND 06 23 60 07 34
LOGEMENT N° 112964, PORTE N°25, 2° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : POSE BARRE DE RELEVEMENT INOX DANS WC ET DOUCHE
Donneur d'ordre : M. T CERPELLI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 21/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE BARRE DE RELEVEMENT 2 DANS LA SALLE DE BAIN ET 1 DANS
LES WC
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 21/03/25 à 10H14 M. T CERPELLI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritux (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	PBL050-FP.barre relevement	30-100cm inox	1	100,00	300,00
TOTAL H.T.					300,00
T.V.A. a 10,00%					30,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>330,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.